



Frais d'agence - gestion locative

Par **seblegrincheux**, le **09/11/2008** à **16:27**

Bonjour à tous,

Alors voilà je fais gérer mon appartement meublé étudiant par une agence, j'ai deux questions sur les frais qu'elle m'impute, questions auxquelles je n'ai pas trouvé de réponses légales.

1. L'agence a été repris par une grosse enseigne il y a peu, depuis le début l'usage voulait que mon agence ne m'impute aucun frais de recherche de locataire, cependant ça restait un usage, rien n'était stipulé sur le contrat ... Y'a t il une loi, une jurisprudence ou autre à laquelle me référer pour faire perdurer cet usage ?
2. Si non, y aurait il dans le même ordre d'idée un texte auquel me référer car je suis touché par une vacance importante, concrètement, mon appartement a été loué de septembre à mai (9 mois) et relouer en septembre et l'agence m'impute un mois de frais pour recherche de locataire... Comment tenir avec un budget limité si ne rentrant que 9 mois sur 12 l'agence me prélève un mois de frais chaque année ?!

Merci par avance pour votre aide, il devient difficile de tenir le navire à flot à cette époque.

Sébastien